Éditorial

Sébastien SORIANO
Président de l'Arcep
Président 2017 du BEREC[1]

PIVOT :
DES PAROLES AUX ACTES

En janvier 2016, l'Arcep présentait les conclusions de sa revue stratégique. Au cœur de ce pivot, l'engagement du collège de l'Arcep et de ses équipes d'inscrire pleinement l'action du régulateur dans le grand chantier de la transformation numérique du pays.

L'année 2016 fut une année pilote : celle de la mise à l'épreuve d'un nouveau modèle de régulation – profondément ancré dans la logique d'État-plateforme – avec la réalité du terrain. Cette année 2016 fut également marquée par l'adoption de plusieurs lois, qui ont consacré l'indépendance de l'Arcep et l'ont dotée de missions et compétences élargies pour accompagner sa transition.

C'est forte de cette vision et du soutien renouvelé du Parlement que l'Arcep a lancé en 2016 les premiers chantiers devant donner corps à ses nouvelles priorités.

On ne saurait trop le répéter : sans une offre de connectivité adaptée, la France passera à côté de la révolution numérique. Cet impératif primordial de connectivité, c'est celui de chaque territoire, de chaque citoyen et entreprise qui y réside. Pour cette raison, l'Arcep s'attache à développer **une régulation pro-investissement au service des territoires connectés**.

La loi pour une République numérique a renforcé les outils dont l'Arcep dispose pour stimuler les opérateurs et ainsi doper la couverture mobile des territoires. Par la publication de cartes de couverture mobile enrichies différenciant, pour chaque opérateur, les zones de très bonne couverture, de bonne couverture et de couverture limitée, l'Arcep entend provoquer un choc de transparence, pour permettre aux utilisateurs de choisir leur opérateur, non plus seulement sur les prix, mais aussi sur les performances de leurs réseaux. Les premières cartes nationales, disponibles dès septembre 2017, permettront de poser un diagnostic de couverture, ouvrant la voie à un débat sur les besoins spécifiques de couverture à l'avenir de chaque territoire, en zone urbaine, rurale ou de montagne.

Ces cartes, disponibles en open data sur la plateforme MONRESEAUMOBILE.FR, ouvriront la possibilité à des tiers – start-ups, collectivités territoriales, etc. – d'utiliser ces données, d'en évaluer la fiabilité, et de créer de nouveaux comparateurs de performance des réseaux mobiles. Elles constituent la première pierre de la démarche de **régulation par la data** de l'Arcep, qui sera complétée en 2017 par le lancement d'une plateforme de signalement et la construction de partenariats avec des acteurs ayant développé des outils *crowdsourcing* de suivi de la qualité de service.

(1) Organe des régulateurs européens des télécoms.

L'année 2016 fut également l'année de la consécration de la **neutralité du net**. Le 30 avril, le règlement européen sur l'internet ouvert adopté en novembre 2015 par le Parlement européen et le Conseil devenait applicable sur l'ensemble du territoire européen. Nouveaux gardiens de la neutralité du net, l'Arcep et ses pairs européens, rassemblés au sein du BEREC, ont adopté le 30 août des lignes directrices qui permettront une mise en œuvre harmonisée à l'échelle européenne de ce nouveau principe fondateur. L'élaboration de ce texte, en collaboration avec l'ensemble de l'écosystème numérique et – fait inédit – d'une multitude d'acteurs issus de la société civile, marque la volonté du BEREC de s'inscrire dans une logique de co-construction de la régulation.

Si nous devons la reconnaissance de la neutralité du net aux institutions européennes, le Parlement français s'est lui aussi engagé avec force en faveur de ce principe fondateur. La loi pour une République numérique a ainsi inscrit en dur ce principe dans le corpus juridique français et a doté l'Arcep du pouvoir d'enquête et du pouvoir de sanction nécessaires pour garantir son respect. La loi portant statut des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes reconnaît par ailleurs le caractère structurant des travaux menés par l'Arcep pour garantir le bon fonctionnement et l'ouverture – au sens large – d'internet, en l'invitant à dresser tous les ans le bilan de l'état d'internet en France. Au programme de ce nouveau rapport[2], un tour d'horizon complet des chantiers liés à internet – qualité de service, interconnexion de données, neutralité d'internet, transition vers IPv6 et terminaux ouverts.

Parce que le numérique rebat en permanence les cartes et ouvre sans cesse de nouvelles portes, l'Arcep a posé, en 2016, les fondations d'une **régulation pro-innovation pour l'internet des objets**. Au service de cette politique, un nouveau cadre d'expérimentation rendu possible par la loi pour une République numérique. Et pour accompagner les start-ups, les entreprises et les collectivités dans leurs démarches d'expérimentation, un nouveau lieu d'interaction et d'échange, le guichet "start-up et expérimentation", qui sera lancé très prochainement par l'Arcep.

Enfin, l'Arcep a confirmé son **rôle d'expert neutre** au sein de la République. En application de la loi "Macron", plusieurs avis et rapports ont été rendus cette année au Gouvernement, et notamment un rapport sur la transition vers IPv6.

[2] Rassemblé dans le tome 3 du rapport d'activité de l'Arcep - Édition 2017.